

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ D'EASTMAN**

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité d'Eastman, qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal lundi le 6 août 2018, à compter de 19h30, à la salle du conseil au 160 chemin George-Bonnallie, à Eastman.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur les demandes de dérogation mineure suivante :

Nature et effets : Autoriser la construction d'un garage détaché en cour et marge avant de l'immeuble.

Identification du site concerné : 390-3 chemin George-Bonnallie, lot 2 235 863

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À EASTMAN, ce 17 juillet 2018



Ginette Bergeron

Directrice générale et secrétaire-trésorière